



Anambé : vers un conseil agricole performant et adapté



Pourquoi c'est important ?

Au Sénégal, la Global Water Initiative (GWI) a initié depuis 2013 un processus participatif de recherche action sur le conseil agricole (CA) pour la grande irrigation. Le diagnostic sur l'état du CA dans le bassin de l'Anambé a révélé que les périmètres irrigués de la région étaient confrontés à des problèmes aigus de mise en valeur, liés notamment à des insuffisances dans le modèle de gouvernance des aménagements et dans le système interne de management de la Société de développement agricole et industriel du Sénégal (SODAGRI) ; la faiblesse des capacités techniques, organisationnelles et financières des organisations de producteurs (OP) ; des insuffisances techniques au niveau des aménagements ; et un défaut de communication entre les différents acteurs.

Dates clés

- 1970 : création de la SODAGRI pour piloter l'aménagement des périmètres et le développement du bassin de l'Anambé
- 1995 : mise en place du Programme des services agricoles et organisations de producteurs (PSAOP), qui marque l'émergence du CA à travers la responsabilisation des paysans

Dans le bassin de l'Anambé, au Sénégal, producteurs locaux et fournisseurs de services se sont réunis pour élaborer de façon concertée un plan d'action visant à améliorer l'offre et la qualité du conseil agricole.

Objectifs

L'objectif du plan d'action sur l'amélioration du CA dans le bassin de l'Anambé, élaboré à partir de la fin 2014, était de définir une vision commune du conseil agricole (CA) et de proposer des actions à mettre en œuvre par les acteurs du bassin pour faire progresser significativement les services d'appui-conseil, considérés comme un facteur majeur pour l'amélioration des moyens d'existence des exploitants familiaux.

Déroulement du processus

Pour conduire l'élaboration du plan d'action, un groupe de travail a été mis en place, composé de 3 représentants de la Société de développement agricole et industriel du Sénégal (SODAGRI) ; 5 représentants de la Fédération des producteurs du bassin de l'Anambé (FEPROBA) ; 1 représentante des Groupements de promotion féminine (GPF) ; 1 représentant du Groupement des producteurs de coton (GPC) ; 1 représentant de l'Association des éleveurs du bassin de l'Anambé (ASELBA) ; et 1 représentant de chacune des structures d'encadrement, notamment l'Agence nationale de conseil

agricole et rural (ANCAR), la Société de développement et des fibres textiles (SODEFITEX), le Service départemental de développement rural (SDDR) et l'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA).

Trois sessions de travail, au cours desquelles les participants étaient en plénière ou répartis en deux équipes – les agents techniques et les exploitants – ont été structurées comme suit :

Première session : formation du groupe de travail, formulation de la vision et identification des axes d'intervention pour une meilleure coordination du CA. Chaque équipe a travaillé sur la vision du CA à laquelle elle aspire pour le bassin. Une séance plénière a ensuite permis de formuler une vision commune qui s'inspire des propositions de chacun. Pour établir leur projet, les groupes ont réfléchi, entre autres, aux questions suivantes : comment devrait être le CA dans les années à venir ? Comment devrait-on travailler en tant qu'agence d'appui-conseil / en tant que producteurs ? Quel modèle de CA idéal développer au niveau du périmètre ? Quelles sont les solutions et les interventions nécessaires pour améliorer la situation ?

- 2013 : début du processus de recherche action sur le CA à l'Anambé à travers une étude sur les moyens d'existence, qui a permis l'élaboration d'une typologie des producteurs et l'identification d'axes de travail, dont le CA
- 2014 : diagnostic participatif sur le CA qui a posé les bases de l'élaboration du plan d'action
- Octobre 2014 à juin 2015 : conduite du processus d'élaboration du plan d'action

Acteurs clés

- **Fournisseurs de conseil agricole (CA)** : ils apportent les services d'information et de conseil tout au long de la chaîne de valeur auxquels les productrices et producteurs font appel
- **Organisations de producteurs (OP)** : en mai 2014, on recensait 264 groupements d'intérêt économique (GIE) d'exploitants dans le bassin, dont certains sont fédérés en 4 Unions hydrauliques pour la gestion des moyens collectifs ; depuis 2000, ces Unions sont elles-mêmes regroupées au sein de la Fédération des producteurs du bassin de l'Anambé (FEPROBA)
- **Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR)** : créée dans le cadre du PSAOP et cogérée avec les OP et les entreprises du secteur privé, elle a pour mission la mise en œuvre des programmes de CA sur tout le territoire
- **Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP)** : lancé en février 2014, il vise à faciliter le financement du CA

Deuxième session : priorisation et analyse des axes, justification et identification des objectifs et des résultats attendus pour chaque axe. Il s'agissait d'abord d'agencer les axes identifiés selon les priorités des parties prenantes et, pour chaque axe, de répondre aux questions suivantes : pourquoi l'axe est-il important ? Comment le réaliser ? Avec qui, quels moyens et quels indicateurs ?

Troisième session : analyse des axes et finalisation des fiches d'action.

L'objectif de cette dernière session était de compléter et affiner le plan d'action, et de préparer la restitution des résultats auprès de l'ensemble des acteurs locaux. Ce processus de travail concerté a permis d'aboutir aux résultats suivants :

- Une vision commune du CA à mettre en place dans le bassin
- Six axes de travail :
 1. Renforcement des capacités des acteurs ;
 2. Communication, concertation et plaidoyer ;
 3. Planification, suivi-évaluation et moyens ;
 4. Gestion des ressources naturelles – pour prendre en compte les aspects liés à la gestion de l'espace et les plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) ;
 5. Bonne gouvernance (équité, genre, autopromotion, transparence...)
 6. Système de financement.
- Une fiche d'action par axe de travail comportant l'objectif, le résultat attendu, les activités à réaliser, les indicateurs, les sources de vérification, les responsables et le budget.

« Le travail entrepris avec GWI nous a amenés à prendre conscience de la nécessité de centrer le conseil agricole sur le producteur, et donc de répondre à ses besoins dans la riziculture irriguée mais aussi dans les autres activités agro-pastorales et piscicoles dans lesquelles il est souvent impliqué. »

Oumar Ly

Conseiller technique du directeur général de la SODAGRI

Conclusion

Le processus a duré 6 mois et coûté environ 9,1 millions de FCFA (environ 15 000 USD) et 45 jours de facilitation. De façon générale, l'approche a été très participative ; les membres du groupe de travail, aussi bien les techniciens que les exploitants, se sont montrés très engagés, ouverts et réceptifs, ce qui a permis des débats constructifs et la production d'un document de qualité.

Finalement, l'objectif d'élaborer un document articulé autour d'une vision commune des producteurs et des agents techniques sur le CA, et permettant de trouver des solutions aux insuffisances notées dans le service actuel fourni par la SODAGRI, a été largement atteint. Le défi consiste aujourd'hui à maintenir le cap afin que le financement nécessaire puisse être trouvé pour la mise en œuvre des activités planifiées, l'obtention des résultats escomptés au profit des exploitants et d'un apprentissage collectif aux niveaux local et national.

Modou Diouf

Coordonnateur du projet GWI au Sénégal

L'avenir

Après l'élaboration du plan d'action et sa présentation au niveau national, les acteurs du bassin, notamment la FEPROBA et la SODAGRI, ont organisé des activités de sensibilisation pour une large vulgarisation du sujet à travers la tenue de réunions communautaires et l'animation d'émissions radiophoniques. Un document d'engagement appuiera également l'institutionnalisation du plan d'action (intégration des actions dans les programmes de travail des acteurs clefs) en définissant les rôles et les responsabilités de chaque acteur dans la mobilisation de financement et la mise en œuvre effective du plan.

Le diagnostic participatif pour Sélingué peut être téléchargé à l'adresse pubs.iied.org/G03999, et le plan d'action à l'adresse tinyurl.com/gwi-anambe

GWI en Afrique de l'Ouest

La Global Water Initiative (GWI) en Afrique de l'Ouest est mise en œuvre par IIED et UICN et financée par la Fondation Howard G. Buffett dans le cadre du programme GWI au niveau mondial.

En Afrique de l'Ouest, nous travaillons au Burkina Faso, en Guinée, au Mali, au Niger et au Sénégal sur le thème de l'agriculture liée aux grands barrages et périmètres irrigués.

Pour en savoir plus sur notre travail sur le conseil agricole, voir : <http://www.gwiwestafrica.org/fr/responsabiliser-les-exploitants-familiaux>

